

Mise en place du travail à distance

1. Grands principes

Le travail à distance doit d'abord permettre aux élèves de garder un contact régulier avec les apprentissages :

- Les cours doivent être calibrés pour correspondre au travail effectif possible sur une plage de temps réduite : envoyer des séances calibrées et fractionnées pour une durée limitée, et non pas un long cours entier voire un chapitre ou une séquence qui décourageront d'emblée beaucoup d'élèves ;
- Même chose pour les exercices : ciblés en fonction de la partie du cours à étudier pour le jour indiqué ; l'envoi de la correction se fait après.
- Avoir des exigences raisonnables sur la quantité et la difficulté de ce qui est demandé : le travail à distance demande beaucoup d'autonomie, l'apprentissage n'est pas soutenu par l'oral ni les répétitions. Ce sont les élèves les plus fragiles déjà qui vont être les plus en difficulté par cette modalité.
- On construit donc les envois en alternant, pour un même « cours » : une découverte de la notion, une mise en activité, un retour à l'enseignant.
- On garde donc une organisation qui ressemble à celle d'un emploi du temps : travail de la semaine donné en plusieurs fois, comme une nouvelle séance chaque fois, à jours et heures fixes.

Le contact réel entre élèves et enseignants doit le plus possible être maintenu :

- Un mail personnel pour un retour sur un exercice, un devoir, une consigne particulière.
- Contact téléphonique, par exemple une fois par semaine pour faire le point, là aussi en fixant jour et heure et en instituant une régularité.
- Faire classe à distance nécessite des outils : vous pouvez utiliser ceux que vous souhaitez, du moment que vous les maîtrisez, les élèves aussi, et que vous tenez compte de la loi RGPD (aucun élément personnel ne doit rester en ligne, par exemple des évaluations). Au-delà de ces recommandations de prudence, WhatsApp, Facebook, Skype (qui ne permet pas de réunir toute une petite classe mais un petit groupe) peuvent être utilisés.

Le suivi des élèves à domicile et des apprentissages va aussi beaucoup reposer sur les parents et donc supposer leur disponibilité mais aussi leur capacité à comprendre et à suivre leurs enfants :

- Encourager les parents à vous appeler (indiquer des plages horaires pour cela) en cas de besoin.
- Prévoir une « réunion skype » (ou autre !) pour ceux qui le souhaitent afin de leur expliquer ce que vous attendez d'eux.

Une partie de ces propositions peut se réfléchir individuellement ou en équipe (y compris interdisciplinaire) car les services différents des uns et des autres n'impliquent pas la même situation dans cette nouvelle configuration et certains pourront être davantage disponibles pour des formes de suivi à distance particulièrement pour les élèves dont on sait déjà qu'ils peuvent facilement décrocher. Pour eux, le risque est important.

2. Et hors du numérique ?

Certaines familles, pour des raisons variées (finances, zone blanche, choix idéologique...) n'ont pas accès au numérique. Il est pourtant nécessaire que les enfants continuent d'être instruits, donc d'avoir accès au travail demandé, et au retour.

Restent les photocopies, les manuels.

- Mêmes principes que pour le travail demandé par mail : fractionner, ne pas tout donner d'un coup, et garder des exigences raisonnables.
- Les établissements peuvent servir de lieu de dépôt (jours et heures fixés), mais aussi certains lieux qui restent ouverts : les mairies par exemple. Pas d'initiative individuelle mais une réflexion collective à avoir sur ce point. → document élaboré avant l'annonce du confinement
- Le contact doit, avec ces élèves, être maintenu et ne peut passer que par le téléphone : il est donc à organiser en priorité.